



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur la commune
du Grand-Saconnex

17 janvier 2024

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du
30 septembre 2009;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 25 septembre 2023,

ARRÊTE :

1/ la dénomination :

Chemin des Hérissons

au chemin sans-issu commençant au chemin Jacques-ATTENVILLE 13.

Cette dénomination évoque la présence du hérisson dans les jardins et les parcelles de cette zone d'habitations.

Le hérisson européen est un mammifère nocturne qui peut vivre environ 8 ans. Il pèse seulement 15 à 20 g à sa naissance. Il est alors aveugle, sourd et tout rose. Il atteindra un poids de 800 g à 1.5 kg à l'âge adulte pour une taille de 26 à 30 cm, et aura entre 6'000 et 8'000 piquants. Les mâles sont généralement plus grands que les femelles.

Si la vision du hérisson laisse à désirer, son sens du toucher (vibrations), de l'ouïe et de l'odorat sont très développés.

Son espérance de vie dans la nature est plutôt estimée à 3 ans, en raison des nombreux dangers qu'il encourt, ainsi qu'une mortalité infantile très élevée.

Le plus gros prédateur du hérisson demeure l'homme: trafic routier, tondeuse ou débroussailleuse, filets de jardin, grillages, piscines ou bassins. Lorsqu'il se sent en danger, le hérisson n'a pas le réflexe de partir en courant, mais il dresse ses piquants dans tous les sens et se met en boule.

Code voie : 68080

Entrée en vigueur immédiate

2/ Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA/LG	1 ex.
DT	1 ex.
DF	1 ex.
DIN	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :